



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal, le rôle de perception des taxes pour l'année 2020 est déposé au bureau municipal,

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus,

QUE le premier versement est payable dans les trente (30) jours suivant la mise à la poste de la demande de paiement.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 28^{ème} jour du mois de janvier 2020.

Fanny Grosz
Directrice générale
Secrétaire-trésorière